COMMUNE D'EXCIDEUIL
SEANCE DU 18 AVRIL 2018
PROCES VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le dix-huit avril à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame SEDAN Annie, Maire.

PRESENTS : M. BUFFAT, Mme BOUKHALO, Mme COURNU, Mme DENYS, Mme PEYTOUR, Mme CHAUMONT, M. BOSSAVY, M. MAGNOU, M. TICHET.

ABSENTS : M VAUGRENARD, M. NAUD, M. LE GOANVIC, Mme LACOSTE, Mme HOTTIAUX

PROCURATIONS : M. VAUGRENARD à M. BUFFAT, M. LE GOANVIC à Mme PEYTOUR, M. NAUD à Mme BOUKHALO, Mme HOTTIAUX à Mme COURNU.

SECRETAIRE DE SEANCE : M BOSSAVY

Monsieur BOSSAVY fait une remarque sur les derniers comptes rendus dans le bulletin municipal qu'il estime trop succincts.

Madame SEDAN précise que les dotations attribuées par l'Etat ne sont pas suffisantes pour assumer les charges de notre commune « Bourg Centre, bassin de vie » et que, par conséquent, certains programmes d'investissement ont été supprimés.

Madame COURNU présente les comptes :

COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Il résulte des comptes :

Section de Fonctionnement

Recettes	1 415 454.53
Dépenses	1 391 980.07
Résultat de Fonctionnement excédentaire	23 474.46

Section d'Investissement

Recettes	428 481.70
Dépenses	555 523.71
Résultat d'Investissement déficitaire	- 127 042.01

Résultat de clôture de l'exercice précédent

Fonctionnement	186 203.63
Investissement	- 44 763.45

Transfert des résultats assainissement 2016

Fonctionnement	201 787.71
Investissement	32 198.44

Le résultat de clôture est donc le suivant :

Fonctionnement	411 465.80	**Résultat à affecter**
Investissement	- 139 607.02	

Restes à Réaliser

Recettes d'Investissement	284 264.00
Dépenses d'Investissement	125 100.00
Solde	159 164.00

L'excédent de la section d'investissement est par conséquent de **19 556.98 €**

La Présidente demande à M BOSSAVY, doyen d'âge, de présider les opérations de vote du compte administratif et quitte la salle.

Le compte administratif 2017 est adopté.

Le Maire rejoint l'assemblée et remercie Monsieur BOSSAVY d'avoir assuré la présidence.

Affectation du résultat

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice 2017

411 465.80 EUROS sont affectés à la section de fonctionnement.

Adopté à l'unanimité.

COMPTE DE GESTION 2017

Le compte de gestion de ce service, dressé par Monsieur BANCHEREAU et en concordance avec le compte administratif est adopté à l'unanimité.

FIXATION DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES POUR 2018

Madame le Maire explique que l'extension de la CCPL s'accompagne d'un passage en fiscalité mixte pour les communes de l'ancienne CCCRP. Par conséquent, la fiscalité professionnelle (CFE, CVAE, TASCOM…) est désormais perçue par l'EPCI.

Compte tenu du produit fiscal attendu pour assurer l'équilibre du Budget Primitif 2018 il est proposé au Conseil Municipal de fixer les taux d'imposition 2018 comme suit :

- Taxe d'habitation : 8.29 %
- Taxe foncière (bâti) : 25.15 %
- Taxe foncière (non bâti) : 86.43 %

Le Conseil municipal après avoir délibéré du taux d'imposition applicable en 2017 pour chacune des trois taxes directes locales, à l'unanimité

Décide de fixer les taux des trois taxes de la manière suivante :

Ces taux seront portés au cadre « taxes votées » de l'état N° 1259

Taxe d'habitation	8.29 %
Foncier bâti	25.15 %
Foncier non bâti	86.43 %

BUDGET PRIMITIF 2018

Le budget primitif 2018 s'équilibre en dépenses et en recettes en ce qui concerne la section de fonctionnement à 1 669 984 € dont 156 559.80 € pour virement à la section d'investissement.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes pour la section d'investissement à 587 837 €

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur le budget primitif 2018.

Mis aux voix, le budget est voté à l'unanimité.

.

TARIFS LOCATION SALLE DE SPECTACLES

Le Maire indique à ses collègues que les tarifs de location de la salle de spectacles n'ont pas été revalorisés depuis 2003.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix pour et une contre (Mme BOUKHALO),

Applique les tarifs suivants, pour les nouvelles réservations, et jusqu'à nouvelle revalorisation par l'assemblée délibérante à savoir :

Tarifs journaliers :

Particulier	450.00 €
Association locale	100.00 €
Autre association	200.00 €

Tarifs week-end :

Particulier	600.00 €
Association locale	150.00 €
Autre association	300.00 €

Forfait chauffage d'octobre à avril : 30 € par jour.

Chaque association locale bénéficiera d'une gratuité par an.
Une gratuité pourra être envisagée pour des événements ponctuels.

Tout locataire devra verser une caution d'un montant de 400 € excepté les associations locales.

Monsieur BUFFAT suggère de demander à Ciné passion une participation de 0.50 € par billets de cinéma.

Madame BOUKHALO justifie son vote « contre » par le fait qu'elle soutient les associations sportives et culturelles.

EFFACEMENT DES RESEAUX

Le Maire explique qu'il y a lieu d'envisager l'effacement des réseaux en bas de la rue Saint Antoine jusqu'à l'intersection avec la rue du Docteur jean Rabaud.

Elle propose de demander au SDE 24 de réaliser l'étude relative à ce projet

Adopté à l'unanimité

SDE24 : REMPLACEMENT FOYER 266 - JOUTADE HAUTE

Il est nécessaire de changer 1réverbère pour un montant de 1 122.61 € TTC. Le reste à charge pour la commune s'élèvera à 50% du montant HT.

Adoption à l'unanimité

CONVENTION ENFOUISSEMENT LIGNE HAUTE TENSION

Pour réaliser les travaux d'enfouissement de ligne haute tension dans la Prairie et Chaussières sud il y a lieu de signer une convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle AE 32 située à la pépinière.

Il y sera installé le poste électrique.

La convention sera signée entre ENEDIS et la commune.

Adoption à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe :

- Le Raid Multisport Nature « Lucifer » aura lieu le 9 juin 2018 à Excideuil. Une vidéo est consultable sur le site www.sansbornedudiable.com.
- Inauguration de la nouvelle boutique solidaire le 18 mai à 15h30 au ciella
- Inauguration des nouveaux locaux du cabinet d'architecte RAGAVEN le 28 avril.
- Monsieur Pierre-François VEIL a donné l'autorisation de donner le nom de sa mère Simone VEIL à une rue de la commune. Cette dernière sera inaugurée le 3 mai à 9 heures 30.
- Les cérémonies des 29 avril et 8 mai se dérouleront au monument aux morts à 11 heures.
- Fête du Muguet au Queyrifour le 8 mai avec marché, brocante, repas et animation musicale organisée par anim'Excideuil.
- Fête des voisins : 25 mai dès 19 heures sous la halle organisée par anim'Excideuil.

Intervention de Madame CHAUMONT :

- Elle fait part des inquiétudes d'un commerçant au sujet du déplacement du monument aux morts. Il est précisé qu'il sera détruit et qu'un nouveau sera reconstruit sur le même modèle en accord avec le technicien des bâtiments de France et les anciens combattants.

- Elle demande si la rue Gambetta sera en sens unique. Il est répondu qu'il n'en est pas question pour l'instant.